



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 11/05/2026

**OBJET : Désignation des représentants de la commune de Anse au sein de l'Entente Anse - Villefranche/Saône**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 26**

**Nombre d'exprimés : 28**

**Date convocation : 05/05/2026**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le onze mai deux mille vingt-six à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Liliane BLAISE, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Emmanuelle SCHARFF, Xavier FELIX, Linda BEGGUI, Philippe GERARDIN, Karim MOYENIN OUARDI, Christophe MONTANTEME, Virginie ETOURNEAU, Pierre REBUT, Elodie BENAULT, Carine RANSEAU, Gilles DESCHAMPS-LAMARCHE, Marie-Pierre PELISSE, Eric FRÉBET, Roseline MHARI AGOURRAME, Elodie TEILLERE, Marlène CHAUTAIN, Violette DECHANET, François GONDELMANN, Agata FIORENZA, Nils MOULIN, Mylène DELEGLISE

Absent excusé :

Violette DECHANET donne pouvoir à Linda BEGGUI

Denis CADORET donne pouvoir à Luc FERJULE

William FOULETIER est excusé

Secrétaire de séance : Jean-Luc LAFOND

Par délibération 108-2020 du 21 septembre 2020 pour la commune de Anse, et délibération 2019-49 en date du 25 mars 2019 pour la commune de Villefranche sur Saône, les conseils municipaux ont décidé de créer une entente Anse-Villefranche sur Saône, au sens des articles L5221-1 et L5221-2 du CGCT.

Depuis de nombreuses années, différentes réflexions et projets ont germé quant au devenir de l'espace du Bordelan, situé sur les communes de Anse et de Villefranche sur Saône. Il revêt un intérêt majeur pour les habitants du territoire dès lors que l'on évoque des plans d'eau, des espaces naturels présentant des spécificités pour la sauvegarde de la faune et de la flore, sans compter des lieux de promenade et de détente pour les familles, d'exercice d'activités physiques et sportives, etc...

Dans ce contexte, cette entente entre les communes de Anse et Villefranche sur Saône a pour ambition que ces deux collectivités, dans le cadre des compétences qui sont les leurs, se concertent et réfléchissent ensemble aux grandes orientations qu'elles envisagent sur le site de Bordelan. L'objectif est de promouvoir une vision prospective cohérente et partagée de leurs projets respectifs. Cette entente se matérialisera par des conférences entre les différents organes délibérants, chacun étant représenté dans une commission spéciale composée de trois

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

membres par commune. Il est proposé au conseil municipal de pourvoir à ces désignations, au scrutin secret.

Liste 1 : Jean-Luc LAFOND, Luc FERJULE, Eric FRÉBET

Liste 2 : Nils MOULIN

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Par 24 voix pour la liste 1, 4 voix pour la liste 2**

**1°) DESIGNE** comme représentants de la commune de Anse au sein de l'entente Anse – Villefranche/Saône Jean-Luc LAFOND, Luc FERJULE, Eric FRÉBET

**2°) DONNE** pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**Le Maire,**  
**Daniel POMERET**

**Le secrétaire**  
**Jean-Luc LAFOND**